



Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

102, rue de la Fabrique
Saint-Marc-sur-Richelieu, Québec J0L 2E0
Téléphone: (450) 584-2258
Télécopieur: (450) 584-2795
Site web : <https://smsr.quebec/>

Document d'instructions détaillées

Document_Instructions_V.300925

Voici des instructions détaillées pour vous aider à naviguer dans les nombreux documents et démarches du programme de mise à niveau des installations septiques



En tout temps, n'hésitez jamais à contacter les inspecteurs municipaux pour obtenir de l'aide pour chaque étapes de la démarche. N'hésitez pas à aussi vous faire aider par des amis ou des membres de la famille.

Yvon Tardy

Dir. des services techniques et inspecteur municipal
Téléphone: (450) 584-2258 poste 2
Courriel: ytardy@smsr.quebec

Première question: Voulez-vous éviter l'inspection et les frais de 600?

Pourquoi? Parce que vous savez qu'il est presque certain que votre installation septique n'est plus conforme ou trop vieille, par exemple.

Si oui, remplissez le document suivant: Lettre d'engagement à effectuer les travaux

Si non, attendez l'inspection

Deuxième question: L'inspection a été effectuée ou j'ai signé la lettre d'engagement à signer les travaux, je fais quoi?

1. Si vous avez été inspecté, attendez des nouvelles de la Municipalité, nous allons vous dire si vous devez refaire votre installation septique ou non.
2. Si vous avez signé la lettre d'engagement à effectuer les travaux, vous devez refaire votre installation septique.

Troisième question: Voulez-vous le financement municipal?

Si oui, les travaux doivent être prévus pour 2025 ou 2026.

1. Choisir si vous voulez le financement municipal et remplir la documentation associée:
 - a. Formulaire de Demande d'admissibilité et d'inscription au programme (avant le 15/11/24 ou le 15/11/25)
 - b. Formulaire de Demande de versement et déclaration des coûts (**après les travaux**)

Quatrième question: Quelles sont les étapes pour refaire mon installation septique?

1. Choisissez une entreprise spécialisée dans les «études de caractérisation du sol».
 - a. Utilisez, si vous voulez, la liste de choix non-exhaustive : Liste de spécialistes en installations septiques.
2. Après la réception de l'étude de caractérisation du sol, choisissez un entrepreneur en installations septiques.
 - a. Utilisez, si vous voulez, la liste de choix non-exhaustive : Liste de firmes de construction d'installations septiques.
3. Après les deux premières étapes, vous devez faire une demande de permis à la Municipalité.
 - a. Utilisez le document: Demande de permis Installation septique et donnez le à la Municipalité.
 - b. Fournissez en même temps l'étude de caractérisation du sol

Cinquième question: Les travaux sont terminés, qu'est-ce que je fais?

1. Attendez de recevoir le certificat de conformité de votre installation septique.
2. Fournissez à la Municipalité le certificat de conformité quand vous allez le recevoir.

Sixième question: Et après tout ça?

1. Vous devez vous assurer d'avoir un contrat d'entretien avec l'entreprise qui est habilitée à effectuer l'entretien de votre nouvelle installation.
2. Vous devez fournir à la Municipalité une copie de ce contrat d'entretien.
3. C'est tout!